



Conseil Municipal du 5 Juillet 2023

PROCÈS-VERBAL

Le cinq juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, ALVAREZ Déborah, SIONNEAU Jacques, DANTHOIS Nicole, ROY Laëtitia, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina, DIGUET Anne-Lise, FAUCON Amélie et VIOLEAU Quentin.

Excusés : ETAVARD Michel et GATARD Catherine

Secrétaire de séance : FAUCON Amélie

Convocation : le 30 Juin 2023

Publié le : 28 Septembre 2023

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 30 Mai est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Demande fonds de concours à l'agglomération pour le projet de « city stade »**
- **Augmentation des loyers des locaux communaux**
- **Décision modificative au budget principal**
- **Droit de préemption sur un bien immobilier**
- **Constitution d'un groupe de travail pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents.**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

Dépenses :

- Des travaux ont été nécessaires dans le local communal situé au 3 Rue Marie Millasseau :
 - Remplacement du ballon d'eau chaude : 724,19€
 - Remplacement de l'évier : 623,17 €
 - Nouveau plan de travail pour accueillir le nouvel évier : 933,85€
- Soit un total de 2281,21€ TTC

✓ **Demande d'un fonds de concours à l'agglomération pour le projet de city stade**

Vu la décision n° 2022-52 du 22 Novembre 2022 de lancer le projet

Vu les différents devis obtenus suite à la consultation

Vu la demande auprès de l'ANS concernant le « programme des 5000 terrains de sport 2022-2024 »,

Vu l'enveloppe que l'agglomération a attribuée à notre Commune dans le cadre du FDC Solidarités,

Considérant le montant total des travaux qui s'élève à 61 149,56 € HT (soit 73 379,47€ TTC).

Un fond de concours sera sollicité auprès de l'agglomération pour un montant de 12 841,28€ (50 % de la partie restant à charge pour la Commune).

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** de solliciter auprès de l'Agglo2b le versement d'un fonds de concours dans le cadre de l'opération du city stade pour un montant de 12 841,28€.

✓ **Révision des loyers des logements communaux**

L'Indice de Révision des Loyers (IRL) prévoit une augmentation des loyers au 1er Juillet 2023 de 3,50%. Les loyers pouvant être révisés chaque année à cette date, il est proposé d'appliquer cette augmentation de 3,50% pour :

- les 3 locatifs Rue Marie Millasseau gérés par Habitat Deux-Sèvres
- le logement communal situé au 17 rue Marie Millasseau.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'augmenter les loyers communaux de 3,50%

✓ **Décision modificative n° 1 du budget communal**

Les travaux commandés par le Maire dans le cadre de sa délégation étaient nécessaires pour le locatif communal situé au 3 Rue Marie Millasseau :

- Remplacement du ballon d'eau chaude : 724,19€
- Remplacement de l'évier : 623,17 €
- Nouveau plan de travail pour accueillir le nouvel évier : 933,85€

Soit un total de 2 281,21€€ qui n'avait pas été prévu au budget.

Il vous est proposé de faire un virement depuis le compte des réserves en cas d'imprévu (compte 2188) vers l'opération « travaux sur bâtiment (compte 2135) » pour un montant de 3000€

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** ce virement de crédit pour pouvoir honorer ces 3 factures.

✓ **Non acquisition du bien situé 16 Rue des Joncs, soumis au droit de préemption urbain**

Depuis l'entrée en vigueur du PLUi, le dispositif du Droit de Préemption Urbain (DPU) pour tous les terrains situés en zone U et AU du PLUi, le DPU reste au bénéfice de la commune.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner adressée par Maître Louis Trarieux, notaire à Bressuire, en vue de la cession de la propriété située au « 16 Rue des Joncs », pour une superficie totale de 1 504 m².

Ce bien est situé en zone Ua du PLUi. La commune a donc la possibilité de l'acquérir en priorité si elle est intéressée.

Décision :

Le conseil municipal :

- ➔ **DECIDE** de ne pas préempter puisque la Commune n'a pas l'utilité de cette parcelle.

✓ **Constitution d'un groupe de travail « RIFSEEP »**

Un nouveau régime indemnitaire pour les agents, appelé « RIFSEEP » doit être mis en place. Il remplace les primes actuellement versées.

Ce nouveau régime indemnitaire tient compte de critères quotés pour déterminer l'indemnité individuelle qui sera versée à chaque agent.

Les modalités, les critères d'attribution et conditions de mise en œuvre de ce régime indemnitaire sont laissés libres aux collectivités.

Les critères d'évaluations ainsi que les montants sont donc à définir par les élus.

Il est proposé de constituer un groupe de travail afin de travailler à la mise en place de ce régime indemnitaire.

Décision :

Après avoir échangé, le groupe de travail sera composé ainsi :

- **Dany GRELLIER,**
- **Anne-Lise DIGUET,**
- **Christian FAZILLEAU,**
- **Quentin VIOLEAU,**
- **Christina MALOSSE**

COMMUNICATION DU MAIRE :

Mission « argent de poche » : 3 Jeunes de la Commune (Arthur Geffard, Céléna Bonmort et Ines Bodin) participeront à la mission « argent de poche » cet été, à compter du 3 Juillet et jusqu'au 31 Août. Au programme : des travaux de peinture, de lasure, de désherbage...

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Visite estivale le Jeudi 3 Août à Saint-André-Sur-Sèvre : Une boucle d'environ 4 km au départ du Puy Thareau à 18h. Une balade au cœur des chemins creux de la Commune, agrémentée par 2 pauses musicales de la chorale « à travers chants » de St Mesmin. Les participants pourront bénéficier d'une dégustation de produits locaux à la salle du jardin.

Manifestations à venir :

- Le 18 Octobre à la salle l'Andrésienne : après-midi récréative pour les plus de 70 ans. Organisé par le réseau « Atout'âge » du cerizéen,
- Le 21 Octobre : nouvelle opération de nettoyage du cimetière
- Pendant les vacances de la Toussaint (date à définir) : d'atelier intergénérationnel pour fabriquer une décoration de Noël, installée en mairie et dans l'entrée de la salle l'andrésienne.
- Puisqu'ils donnent satisfaction, les colis de fin d'année offerts aux seniors ne pouvant pas participer au repas organisé par la Commune, seront commandés auprès du magasin Biocoop à Bressuire, comme depuis les 3 dernières années.
- La commission vie locale souhaite innover en proposant une chasse aux œufs le 6 ou 7 avril (date à définir)

Deux-Sèvres : une nouvelle association « Les Petits fantômes » pour aider les enfants victimes de violences conjugales : Bénédicte Brandet a créé l'association Les Petits fantômes pour défendre les enfants co-victimes de violences conjugales dans les Deux-Sèvres. Cette association d'utilité publique est soutenue par la Préfète des Deux-Sèvres.

Les violences conjugales ont de graves répercussions sur les enfants du couple. Dans les Deux-Sèvres, la nouvelle association Les Petits fantômes veut défendre leurs droits.

« Les enfants qui entendent ou assistent à des scènes de violences entre leurs parents, c'est aussi traumatisant pour eux que s'ils étaient exposés à des scènes de guerre ou de terrorisme. Elles vont la-le perturber toutes sa vie. Les Enfants sont AUSSI des victimes ». Edouard Durand, juge
Pourquoi les « petits fantômes » ? « L'objectif, c'est de rendre visibles ces enfants qui sont des oubliés, des invisibles aux yeux des adultes ».

Elle est à votre disposition pour tout échange et pour toute information, que vous soyez : personnes concernées d'aujourd'hui ou d'hier (victimes, témoins...), professionnel.le.s, journalistes, soutiens...

↳ **Un article de présentation paraîtra dans le prochain bulletin trimestriel**

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

Projet « city stade » : Après avoir dressé le plan financement de cet équipement qui pourra être subventionné à près de 80%, la commission « bâtiment » se réunira prochainement pour travailler sur le choix du prestataire, du modèle et du coloris après réception des devis réactualisés. Des propositions seront présentées lors du prochain conseil municipal.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

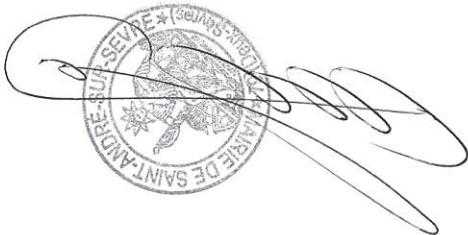
Travaux de voirie 2023 : Divers menus travaux de voirie ont été validés lors d'un précédent conseil municipal. Ces travaux ont été ou seront réalisés par l'entreprise Charier Tp. L'avancement des travaux à ce jour :

- L'Ilot de l'Impasse du Terrier : enrobé fait fin Juillet,
- Un arasement des accotements à la salle l'Andrésienne pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales **Fait**
- Le remblayage d'un accès à la Bottière **Fait**
- Un air de retournement au Bâtiment, **Fait**
- La placette du Monument aux Morts : enrobé fait fin Juillet
- La signalisation verticale et horizontale des arrêts de bus (Le Puy Thareau, la Place Atribus et le Foyer) : prévue fin Août

La séance est levée à 22H.

Prochain conseil municipal : le Mardi 26 Septembre 2023

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
FAUCON Amélie

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Faucon", is written over the printed name of the secretary.